



## **Déclaration de la Coalition d'action sur la liberté de disposer de son corps et la SDSR du Forum Génération Égalité sur le renversement de l'arrêt « Roe v. Wade »**

**02 août 2022**

La Coalition d'action sur la liberté de disposer de son corps et la SDSR du Forum Génération Égalité (FGE) est gravement préoccupée par le recul des droits reproductifs et de la justice des femmes et des filles, en particulier par la décision de la Cour suprême des États-Unis (USA) « Dobbs v. Jackson Women's Health Organization » annulant les arrêts « Roe v. Wade » et « Planned Parenthood v. Casey », qui garantissaient et réaffirmaient, respectivement, le droit constitutionnel à l'avortement aux États-Unis.

Nous sommes profondément préoccupés par les indications selon lesquelles cette décision pourrait conduire plus de la moitié des États des États-Unis à interdire rapidement l'avortement, laissant au moins 36 millions de femmes en âge de procréer sans accès à un avortement sûr et légal. Les conséquences directes de cette décision toucheront négativement des millions de vies aux États-Unis, en particulier des femmes.

Nous savons, grâce à des décennies d'expérience, que des décisions comme celles-ci non seulement érodent ou éliminent l'accès aux services essentiels de soins de santé reproductive, mais contribuent également à la stigmatisation de l'avortement et à la discrimination à l'encontre des prestataires de santé et des personnes en quête de soins. Une telle décision peut également avoir des effets considérables sur la santé reproductive et la liberté de disposer de son corps et peut entraîner une augmentation des taux de morbidité et de mortalité maternelles, des grossesses chez les adolescentes et une perturbation des projets de vie des jeunes, avec un impact significatif sur leur autonomie économique, leur sécurité, leur sûreté et leur accès aux opportunités. De plus, la révocation d'un droit reconnu et exercé depuis près de 50 ans signale un précédent qui pourrait renforcer la stigmatisation et influencer les décisions politiques concernant le droit à l'avortement à l'échelle mondiale et contraste fortement avec les changements récents apportés dans d'autres pays, tels que l'Argentine, le Bénin, le Kenya, la Colombie, le Mexique et la Thaïlande, pour libéraliser les lois sur l'avortement.

Nous soulignons que l'interdiction de l'avortement ne réduit pas le nombre d'avortements pratiqués, mais aboutit uniquement à l'isolement et à la criminalisation des prestataires et des personnes en quête de soins. Personne ne devrait craindre d'être arrêté ou puni pour avoir fourni

ou obtenu des soins de santé essentiels. Le précédent créé par cette décision est en contradiction directe avec le Programme d'action de la CIPD et le Programme d'action de Beijing qui mettent l'accent sur la réduction des avortements à risque, ainsi que les Objectifs de développement durable 3 et 5 sur la santé et l'égalité des sexes, respectivement, et les Lignes directrices récemment mises à jour sur les soins liés à l'avortement de l'Organisation mondiale de la Santé.

Malgré ce développement et d'autres qui criminalisent et restreignent l'avortement, nous pensons que le mouvement féministe mondial pour les droits reproductifs et la liberté de disposer de son corps est plus fort que jamais. La Coalition d'action du FGE sur la liberté de disposer de son corps et la SDSR en est la preuve, ayant renouvelé collectivement notre ferme engagement envers les droits des femmes à la dignité, à l'autonomie corporelle et au contrôle de leur corps et s'engageant à travailler autour de quatre actions clés, notamment l'augmentation de la disponibilité, de l'accessibilité, de l'acceptabilité et de la qualité des services d'avortement. Nous nous sentons encouragés par les efforts continus des responsables gouvernementaux, des parlementaires, des organisations de la société civile et d'autres actrices et acteurs du monde entier qui œuvrent pour supprimer les obstacles à l'accès à des soins d'avortement complets.

À une époque de crises continues et complexes, les droits reproductifs de chaque personne ne sont pas négociables et ne devraient être annulés nulle part. Nous nous engageons à saisir ce moment et à faire avancer notre Plan d'accélération mondial, un programme visionnaire en faveur de l'égalité des sexes, afin que les femmes, les filles et toutes les personnes dans leur diversité puissent pleinement exercer leur liberté de disposer de leur corps et leur SDSR.

*Publié au nom de la Coalition d'action sur la liberté de disposer de son corps et la santé et les droits sexuels et reproductifs*